

Saint André le 01 juin 2025

Madame La Ministre Catherine VAUTRIN  
14 Rue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

**Objet : Reconnaissance et valorisation du métier d'assistant familial**

Madame la Ministre,

En notre qualité de Secrétaire Générale du SAMFFA974 et déléguée nationale au CSAFAM, nous souhaitons vous interpeller sur la situation actuelle du métier d'assistant familial.

Malgré les avancées permises par la loi Taquet, cette profession demeure précaire et insuffisamment attractive. Elle souffre d'un manque de reconnaissance, étant souvent reléguée au second plan par les acteurs institutionnels. Pourtant, l'assistant familial joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des enfants confiés, au sein d'une structure familiale qui, selon les textes, doit être pleinement intégrée à une équipe pluridisciplinaire. Toutefois, cette intégration reste largement théorique et peine à se concrétiser dans la pratique. L'accueil familial a pourtant fait son chemin et prouve son efficacité : le taux de réussite des enfants orientés vers ce dispositif est une base solide, notamment lorsqu'il s'inscrit dans une démarche de longue durée. Offrir aux enfants un cadre familial stable et sécurisant leur permet de mieux s'épanouir, de construire leur avenir avec sérénité et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Afin de valoriser ce métier et lui conférer une reconnaissance à la hauteur de ses responsabilités, nous proposons plusieurs mesures :

- **Une évolution du titre professionnel** : Les assistants familiaux, bien que diplômés et dotés de compétences spécifiques, restent sous-valorisés. Une requalification de leur appellation en « **travailleur social en accueil familial** » permettrait de mieux refléter leur rôle et leur expertise.
- **Le maintien d'un accueil familial authentique** : Il est primordial de préserver l'essence de l'accueil familial sans le transformer en dispositif institutionnel. Les assistants familiaux doivent être reconnus comme des membres à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, avec une prise en compte réelle et effective de leur expertise dans les décisions concernant les enfants confiés.
- **Des conditions de travail améliorées** : Le manque de protection statutaire et la précarité des assistants familiaux nuisent à l'attractivité du métier. Il est essentiel de renforcer leur accompagnement et leur collaboration avec les équipes pluridisciplinaires, afin d'assurer un suivi adapté à chaque situation.
- **Une meilleure représentativité dans les décisions nationales** : Nous demandons à ce que les assistants familiaux soient intégrés dans toutes les commissions abordant leur métier, afin que leur voix soit entendue et leurs réalités prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

- **La création de cellules de gestion départementales dédiées** : Mettre en place une centrale de gestion des assistants familiaux dans chaque département permettrait d'assurer un suivi plus efficient et une meilleure écoute des professionnels.
- **L'extension de l'accueil des jeunes majeurs** : Il est essentiel d'envisager la prise en charge des jeunes majeurs en accueil familial jusqu'à 25 ans, notamment lorsque leur projet scolaire nécessite un accompagnement prolongé, incluant les jeunes majeurs porteur d'handicap dans ce même dispositif.

Enfin, une réflexion approfondie sur la revalorisation des indemnités de prise en charge et des salaires des assistants familiaux est indispensable. Les responsabilités qu'ils assument exigent un engagement total et doivent être justement compensées, afin de rendre ce métier plus attractif et assurer la qualité de l'accompagnement des enfants accueillis.

Nous avons pris connaissance des travaux engagés au niveau national sur ces sujets, et souhaitons insister sur la nécessité d'une évolution tangible de la profession d'assistant familial. Nous espérons que ces propositions pourront nourrir les réflexions en cours et contribuer à renforcer l'attractivité et la reconnaissance de ce métier essentiel au bien-être des enfants accueillis.

Dans l'attente d'un échange constructif à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Marie LEBON Secrétaire Générale du SAMFFA974.  
Déléguée nationale des assistants familiaux au CSAFAM